



**Volet B**

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé  
au  
Moniteur  
belge

**COPIE**

Déposé au greffe du tribunal  
de commerce de Dinant  
le 19 JUL. 2012  
Greffe  
Le greffier en chef,

Dénomination : **CENTRE MUTIEN-MARIE**

Forme juridique : ASBL

Siège : Place des Combattants, 1 à 5620 Florennes

N° d'entreprise : 418528175

**Objet de l'acte : Demande de publication aux annexes du Moniteur belge du PV de l'AG du 20 juin 2012 de l'association CENTRE MUTIEN-MARIE qui a procédé à la modification des statuts et du conseil d'administration.**

Caroline DUJEU  
Greffier

Les articles 3 et 12 sont remplacés par les articles suivants :

Art. 3 L'association a pour but l'organisation et la gestion de quatre Services d'Accueil de Jour pour Adultes : la Roseraie, rue Entreville, 24 à 5650 Yves-Gomezée ; le Tournevent, rue des Australiens, 23 à 5520 Anthée ; le Pouly, rue Willy Squélard, 9 à 5600 Jamagne ; le Gaty, rue des Caves, 25 à 5590 Pessoux, d'un Service Résidentiel de Nuit pour Adultes : la Chevalerie, route Charlemagne, 17 à 5620 Rosée et d'un Service de Logements Supervisés : le Ponceau dont le siège se trouve Place des Combattants, 1 à 5620 Florennes.

Art. 12. Le conseil se réunit sur convocation du président chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs au moins en font la demande. Le conseil est valablement constitué s'il y a trois administrateurs effectivement présents. Ses décisions sont prises à la majorité absolue des voix ; quand il y a parité de voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante. Elles sont consignées sous forme de procès-verbaux, signés par les administrateurs qui ont pris part aux délibérations et inscrites dans un registre spécial. Les extraits qui doivent être produits et tous les autres actes seront signés par le président et le secrétaire.

EXTRAITS DU PV DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 20 juin 2012

Ce jour, l'assemblée générale déclare :

- Accepter la démission de Monsieur Joseph MOLITOR, demeurant avenue d'Huart, 156 à 5590 CINEY, en tant que membre.
- Accepter la démission de Monsieur Jean-Claude PIVETTA, demeurant rue de la Basilique, 12 à 5650 WALCOURT, en tant que membre et en tant qu'administrateur.
- Accepter la démission de Monsieur Maurice PIGNOLET, demeurant rue Nassaut, 6 à 5520 ANTHEE, en tant que membre et en tant qu'administrateur.

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



Volet B - Suite

Florennes, le 10 juillet 2012

Antoine MINCE DU FONTBARE DE FUMAL  
Administrateur

Mutien-Marie GILMARD  
Président